

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 04 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 04 février à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en mairie annexe au 3, place de l'église, sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absent : 4

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

Étaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, Mme Marie-Christine GENDREAU, Mme Aurélie GALLET, M. Xavier MORET.

Était absent excusé : M. Nicolas GUILLON qui a donné pouvoir à Mme Aurélie GALLET

Étaient absents : M. Elhadji SIMAKHA, M. Grégory BOIRON, M. Patrick MAUNET

Secrétaire de séance : M. Patrick MONOT

Convocations et affichage du 29 janvier 2026.

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – TRANSFERT DE COMPÉTENCES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal, par 7 voix contre et 2 voix pour, rejette le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence PLUI.

II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTOVAL

Le conseil municipal, par 7 voix contre et 2 voix pour, rejette la modification des statuts de la CCTOVAL relative à la prise de compétence en matière de documents d'urbanisme.

III – MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la motion de soutien à la liberté locale et aux moyens d'agir des communes, portée par l'AMF à l'occasion de son 107^e congrès.

IV – ACQUISITION D'UN CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE DANS LE CADRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition commerciale de l'entreprise BERGER LEVRAULT d'un montant de 470 € HT soit 564 € TTC pour la fourniture d'un certificat électronique.

V – DÉCISION SUR LA SITUATION D'UN LOCATAIRE

Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission de surendettement d'Indre-et-Loire concernant un locataire de la commune, décide à l'unanimité de ne pas la contester ; par ailleurs le conseil municipal demande à Mme la maire de rencontrer les locataires pour évoquer l'avenir de cette location.

VI – REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reprise par la commune des concessions funéraires en état d'abandon ainsi que la remise en service des terrains correspondants pour l'attribution de nouvelles concessions.

VII – DEVIS POUR LA CRÉATION D'UN CAVEAU AU CIMETIÈRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise POMPES FUNÈBRES HERVÉ d'un montant de 1 316.67 € HT soit 1 580 € TTC relatif à la fourniture et à la pose d'un caveau d'une place.

VIII – DEVIS D'AMÉNAGEMENTS POUR LE LOCAL TECHNIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise EURL PFP d'un montant de 1 121.81 € HT soit 1 346.18 € TTC relatif à la fourniture et pose de panneaux d'étanchéité dans le local technique communal.

IX – DEVIS DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les devis de l'entreprise DESRUES BENJAMIN pour la réalisation de travaux d'élagage à l'école pour un montant de 295 € HT soit 354 € TTC, ainsi que pour des travaux de réduction de haies sur le parking de la salle des fêtes pour un montant de 480 € HT soit 576 € TTC.

X - ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des dépenses inscrites en 2025 (25% de 188123 = 47030€) pour un montant de 24 000 €.

XI – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 5 voix pour et 4 voix contre le tableau des effectifs des emplois modifié au 04 février 2026.

XII – ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES 2025

Le conseil municipal a pris note de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres au titre de l'année 2025.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- Qu'un point sur les finances a été réalisé à l'occasion de la visite du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) en mairie le jeudi 29 janvier, afin de préparer la clôture des comptes de 2025
- D'un arrêté de circulation pris par la Préfecture, portant limitation de vitesse sur la RD n°3 pour les communes de Pernay, Ambillou, Cléré-les-Pins, Courcelles-de-Touraine et Channay-sur-Lathan.
- De l'organisation par Val Touraine Habitat de son appel à projets « Coup de pouce »
- De la proposition, émanant du cabinet du Préfet, de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse.
- De la possibilité offerte par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire de déposer, avant le 6 mars 2026, un dossier de demande de subvention auprès du Service Territorial d'Aménagement (STA) dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2026.
- De la généralisation de la dématérialisation des factures à destination des usagers par la Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire.
- Que le prochain comité syndical du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) se tiendra le 26 février 2026.
- Que le prochain comité syndical du syndicat de voirie Channay-Courcelles se tiendra le 19 février 2026.
- De l'établissement d'un tableau des permanences pour le scrutin des élections municipales le dimanche 15 mars 2026.

Fin de la séance à 22h00.

Prochain conseil le 25 février 2026 à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Patrick MONOT



La Maire,
Isabelle MÉLO

